



BEAUMONT HAGUE-INFO

JUIN 2014

La municipalité vous informe

CONSEIL MUNICIPAL DU 18 avril 2014

Constitution des différentes commissions :

Commission d'appel d'offres :

Fonction	Titulaires	Suppléants
Président	LÉGER Bruno, maire	
Membre 1	LEFAIX Thierry	DUCHEMIN Béatrice
Membre 2	RAIMBAUD Jean-Paul	DIGUET Alexandra
Membre 3	JAUSET Jean-Paul	LELONG Sébastien

Centre communal d'action sociale :

Fonction	membres élus par le conseil municipal	Membres nommés par le maire
Président	LÉGER Bruno, maire	
Membre 1	LAURENT Sarah	AMIOT Louise (représentant l'association Entraide Sociale du Troisième Age)
Membre 2	DIGUET Alexandra	DALMONT Huguette (représentant l'Association Secours Catholique)
Membre 3	MAYNADIE Vincent	LE GOFF Françoise (représentant du Club des Sans Soucis & Mut Sociale Agricole)
Membre 4	GROF Béatrice	PESNEL Aurélie (représentant de l'UDAF de la Manche)

Autres commissions :

Finances	Travaux	Personnel	Jeunesse et sociale
LÉGER Bruno	LÉGER Bruno	LÉGER Bruno	LAURENT Sarah
LAURENT Sarah	LAURENT Sarah	LAURENT Sarah	LEFAIX Thierry
LEFAIX Thierry	LEFAIX Thierry	LEFAIX Thierry	DUCHEMIN Béatrice
DUCHEMIN Béatrice	DUCHEMIN Béatrice	DUCHEMIN Béatrice	RAIMBAUD Jean-Paul
RAIMBAUD Jean-Paul	RAIMBAUD Jean-Paul	RAIMBAUD Jean-Paul	LECONTE Céline
LECONTE Céline	DIGUET Alexandra	LECONTE Céline	LEPOITTEVIN Isabelle
DIGUET Alexandra	MAYNADIE Vincent	MAYNADIE Vincent	DAUVIN Denis
MAYNADIE Vincent	LEPOITTEVIN Isabelle	LEPOITTEVIN Isabelle	HENRY Céline
LELONG Sébastien	JAUSET Jean-Paul	SAMSON Patrick	SAMSON Patrick
		JAUSET Jean-Paul	GROF Béatrice
		LELONG Sébastien	LELONG Sébastien

<http://beaumont-hague.fr/>
contact@beaumont-hague.fr

Affaires générales & environnement	Culture, EAJE La Marette & fêtes et cérémonies	Salles, infrastructures et vie associative
LEFAIX Thierry LAURENT Sarah DUCHEMIN Béatrice RAIMBAUD Jean-Paul MAYNADIE Vincent LEPOITTEVIN Isabelle GROF Béatrice	DUCHEMIN Béatrice LAURENT Sarah LEFAIX Thierry RAIMBAUD Jean-Paul DIGUET Alexandra MAYNADIE Vincent DAUVIN Denis LECONTE Céline SAMSON Patrick	RAIMBAUD Jean-Paul LAURENT Sarah LEFAIX Thierry DUCHEMIN Béatrice MAYNADIE Vincent DAUVIN Denis HENRY Céline DIGUET Alexandra LELONG Sébastien

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 avril 2014

Vote des taux d'imposition

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition de 2014, à savoir :

Taxe	Bases d'imposition prévisionnelles 2014	Taux	Produit correspondant
d'habitation	958 200 €	13.08 %	125 333 €
Foncière (bâti)	1 448 000 €	25.58 %	370 398 €
Foncière (non bâti)	41 000 €	31.23 %	12 804 €

La recette fiscale attendue s'élève à **508 535 €**.

Le Budget général de la commune

Conformément à l'instruction comptable M14, il s'équilibre de la manière suivante :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Total	1 772 619.49 €	1 772 619.49 €	480 103.46 €	480 103.46 €

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 mai 2014

Attribution des subventions aux associations :

NOM DE L'ORGANISME	Subvention 2014	NOM DE L'ORGANISME	Subvention 2014
3 IFA – COLLAS Baptiste	30.00 €	Report sous-total	45 036.00 €
ADEVA CHERBOURG	50.00 €	Foll'Car	100.00 €
ADMR	100.00 €	Gèn'Action pour le Téléthon	100.00 €
ANTIROUILLE	50.00 €	Gym Volontaire de la Hague	100.00 €
APE Les Petits Poètes	1 000.00 €	Hag'FM	500.00 €
Association Sportive Audervillaise	50.00 €	Hag'Teurs – Grévit'alité	50.00 €
Association Culture et Formation Musicale	50.00 €	Hag'Gym	100.00 €
Avenir Agricole Cantonal	50.00 €	Hague Marine	50.00 €
Aveugles de la Manche	50.00 €	Hague Natation	350.00 €
Banque alimentaire	50.00 €	Hague racing club Junior	50.00 €
La Barjo	500.00 €	Hague Smash Loisirs (Badminton)	100.00 €
BTP CFA Sarthe – PLANQUE Yohan	30.00 €	Handball Pointe Hague	1 000.00 €
CAACH	90.00 €	Groupe Entraide Handicapés physiques de la Hague	200.00 €
Carrière 2000 (Forum des métiers)	100.00 €	Jeunes Sapeurs-Pompiers	100.00 €
Cherbourg Allaitement	50.00 €	Judo Club de la Hague	1 400.00 €
Cheveux Blancs	2 000.00 €	Les Etoiles de la Hague	300.00 €
Chorale Les Quatre Vents	100.00 €	Les Haguards	50.00 €
CIFAC – EMO Manon	30.00 €	Les Primevères	200.00 €
Club des Archers de la Hague	120.00 €	Ligue contre le cancer	50.00 €
Club des Sans Souci	500.00 €	Los Mapados - animation musicale	200.00 €
Collège le Hague Dike échange scolaire Fürstenfeldbruk (3 élèves x 30 €)	90.00 €	Planète Môme	50.00 €
Collège le Hague Dike (Foyer Socio Educatif)	300.00 €	Quatre-vingt Quatre-vingt huit	100.00 €
Comité des fêtes Beaumont Madeleine + concert	7 000.00 €	Secours Catholique	100.00 €
Comité des fêtes Beaumont Election Miss Manche	1 000.00 €	SNSM – Station de Goury	500.00 €
Coopérative Scolaire Primaire – Projet Pédagogique Harcèlement	916.00 €	Société de Chasse La Sauvette	100.00 €
Coopérative Scolaire Primaire – Voyage au ski	1 400.00 €	Société Hippique Rurale	400.00 €
Croix Rouge	50.00 €	Tennis Club de la Hague	1 800.00 €
Donneurs de Sang	50.00 €	Visite malades Ets hospitaliers	100.00 €
Entraide Sociale du 3ème Âge (1.83 € par habitant)	2 730.00 €	Vitanim'Hag – DSC jeunesse	60 511.00 €
Etoile Sportive Pointe Hague	3 500.00 €	Vitanim'Hag – Commune penser à déduire avance de 30 000 €	54 515.00 €
Etoile Sportive Pointe Hague (emploi)	23 000.00 €	Total des subventions attribuées	168 212.00 €
Sous- Total	45 036.00 €	Enveloppe votée	170 000.00 €
		Solde du compte 6574	1 788.00 €

<http://beaumont-hague.fr/>
contact@beaumont-hague.fr

Mairie de BEAUMONT HAGUE(50440) B.P. 126 Tél. 02.33.01.57.20 Fax. 02.33.52.06.77

POINT sur les TRAVAUX

- Rue du Vieux chemin : la 2^{ème} phase est terminée et la circulation réouverte
- Reprise du pignon après la démolition de la maison sise 1 rue du bois Vagand : les travaux sont en cours et effectués par l'entreprise SA LEDUC
- Rue du Bois Vagand et carrefour de l'église: les travaux sont prévus courant du 4^{ème} trimestre

MANIFESTATIONS

Le week-end des **13 et 14 juin 2014** sera très animé sur la commune

Vous trouverez ci-joint les différents arrêtés de circulation et de stationnement pour le concert les années 80 et la Barjo.

Conscient du dérangement occasionné aux riverains et commerçants, la municipalité compte sur votre indulgence.

La fête des écoles primaire et maternelle organisée par l'association « Les petits poètes » aura lieu le **dimanche 22 juin 2014** dans la cour de l'école primaire COTIS CAPEL.

Vous trouverez ci-joint les arrêtés pris à cet effet.

COMMEMORATION de la LIBERATION de BEAUMONT-HAGUE

Dans la cadre du 70^{ème} anniversaire du débarquement ; une cérémonie commémorative de la libération de Beaumont-Hague aura lieu **le mardi 1^{er} juillet prochain à 18h30** au monument aux morts. Les anciens combattants, les porte-drapeaux, monsieur le conseiller général, madame et messieurs les maires du canton m'accompagneront à cette cérémonie du souvenir à laquelle la population est vivement conviée.



BEAUMONT-HAGUE

Tél. 02 33 01 57 20

Fax 02 33 52 06 77

- ARRETE MUNICIPAL -

Nous, Michel LAURENT, Maire de Beaumont Hague :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'article R 417-10 du code de la Route,
- En raison de l'organisation de la fête des écoles organisée par l'association « Les petits poètes »,
- Afin de garantir la sécurité des usagers :

ARRETONS

ARTICLE PREMIER : La circulation des véhicules sera **interdite** rue Jacques Prévert à partir du caravanning jusqu' à la Halle de sport le **dimanche 22 juin 2014 de 9 heures à 19 heures.**

ARTICLE DEUXIEME : La signalisation des lieux sera matérialisée à l'aide de panneaux et de barrières.

ARTICLE TROISIEME : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Association « Les petits poètes »
- Gendarmerie Nationale
- Centre de Secours
- Atelier municipal

Fait à Beaumont-Hague, le 5 juin 2014

Le Maire,

Bruno LÉGER





- ARRETE MUNICIPAL -

BEAUMONT-HAGUE
Tél. 02 33 01 57 20
Fax 02 33 52 06 77

Nous, Bruno LEGER, Maire de Beaumont-Hague :

- Vu l'article L 2213-2 du Code Général des collectivités territoriales,
- Vu l'article R 417-10 du code de la Route,
- En raison de l'installation d'un chapiteau sur le parking de l'école primaire Cotis Capel par la Communauté de Communes de la Hague à l'occasion de la fête des écoles organisée par l'APE « Les petits poètes »

- ARRETONS -

ARTICLE PREMIER :

Le stationnement des véhicules sera **interdit** sur le parking cité ci-dessus du **jeudi 19 juin 2014 au mardi 24 juin.**

ARTICLE DEUXIEME :

La signalisation des lieux devra être assurée par la Communauté de Communes de la Hague ; la commune se déchargeant de toute responsabilité

ARTICLE TROISIEME :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Communauté de Communes de la Hague
- APE « Les petits poètes »
- Gendarmerie Nationale
- Centre de secours
- Archives

Fait à Beaumont-Hague, le 21 mai 2014

Le Maire,



Bruno LEGER

- ARRETE MUNICIPAL -**BEAUMONT-HAGUE**

Tél. 02 33 01 57 20

Fax 02 33 52 06 77

Nous, Bruno LÉGER, Maire de Beaumont-Hague :

- Vu le Code Général des collectivités territoriales,
- Vu le Code de la route,
- En raison de l'organisation d'une épreuve pedestre dénommée « La Barjo » au profit de l'Association « Cœur d'enfant » le **dimanche 15 juin 2014**,
- Considérant l'intérêt général :

- ARRETONS -

- ARTICLE PREMIER :** Le stationnement et la circulation des véhicules seront **interdits** rue Jallot entre l'église et le bâtiment de l'office du tourisme du **samedi 14 juin 2014 à partir de 14h au dimanche 15 juin 2014 jusqu'à 23h** (Sauf V.L.P. du concert Années 80)
- ARTICLE DEUXIEME :** La circulation des véhicules sera **interdite** rue d'Aurigny à partir du garage Peugeot et sera déviée vers la résidence Coriallo le **dimanche 15 juin 2014 de 12h à 23h**.
- ARTICLE TROISIEME :** La rue Jallot entre les numéros 1 et 45 ainsi que l'accès entre la résidence Coriallo et la place de la Mairie seront **interdits** à la circulation le **dimanche 15 juin 2014 de 13h à 23h** (sauf aux navettes transports des concurrents)
- ARTICLE QUATRIEME :** Le stationnement des véhicules sera **interdit** sur le parking de la mairie à partir du **vendredi 13 juin 2014 à 8h jusqu'au lundi 16 juin 2014 à 12h** (sauf véhicules de l'organisation et du dispositif prévisionnel de secours). La signalétique sera mise en place **dès le jeudi 12 juin 2014 après-midi**.
- ARTICLE CINQUIEME :** Les places de la Madeleine seront **interdites** au stationnement des véhicules le **dimanche 15 juin 2014 de 1h à 23h**.
- ARTICLE SIXIEME :** La circulation sera interdite le **samedi 14 juin 2014 de 21h30 à 22h30** et le **dimanche 15 juin 2014 de 14h30 à 15h30** à partir du Pont de Vauville jusqu'à la piscine.
- ARTICLE SEPTIEME :** La signalétique correspondante sera mise en place par les services techniques de la commune.
- ARTICLE HUITIEME :** Les véhicules en infraction seront enlevés à la charge des contrevenants
- ARTICLE NEUVIEME :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Sous-Préfecture
 - Gendarmerie Nationale
 - AREVA NC
 - Atelier municipal
 - Association « Cœur d'enfant »
 - Centre de Secours
 - Riverains
 - Archives

Fait à Beaumont-Hague, le 28 mai 2014

Le Maire,

Bruno LÉGER



Adresse postale : B.P. 126 - 50441 BEAUMONT-HAGUE CEDEX

Courriel : mairiebeaumont Hague@wanadoo.fr

<http://beaumont-hague.fr/>
contact@beaumont-hague.fr



BEAUMONT-HAGUE
Tél. 02 33 01 57 20
Fax 02 33 52 06 77

- ARRETE MUNICIPAL -

Nous, Michel LAURENT, Maire de Beaumont Hague :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- En raison de l'organisation d'un concert à la salle polyvalente le **samedi 14 juin 2014** par le comité des fêtes,
- Afin de garantir la sécurité des participants :

ARRETONS

ARTICLE PREMIER : La circulation des véhicules sera **interdite** rue Ferronet (entre le parking du collège et l'intersection rue du Hague Dike) **le samedi 14 Juin 2014 de 14 heures à 2 heures le dimanche 15 Juin 2014.**

ARTICLE DEUXIEME : Le stationnement des véhicules sera **interdit** rue du Hague Dike **le samedi 14 Juin 2014 de 14 heures à 2 heures le dimanche 15 Juin 2014**

ARTICLE TROISIEME : La signalisation nécessaire sera installée par les services techniques municipaux.

ARTICLE QUATRIEME : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Préfecture de de la Manche
- Comité des fêtes
- Gendarmerie Nationale
- Centre de Secours
- Affichage
- Archives

Fait à Beaumont-Hague, le 20 février 2014

Le Maire,

Michel LAURENT



Adresse postale : B.P. 126 - 50441 BEAUMONT-HAGUE CEDEX
Courriel : mairiebeaumont Hague@wanadoo.fr

<http://beaumont-hague.fr/>
contact@beaumont-hague.fr

DEPARTEMENT DE LA MANCHE
DIRECTION GENERALE ADJOINTE DU DEVELOPPEMENT
ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
DIRECTION DES AGENCES TECHNIQUES DEPARTEMENTALES
Agence technique départementale
du Cotentin

N° COTO-A-2014-353

ARRETE

Portant réglementation de circulation
D245 commune de BEAUMONT-HAGUE

Le président du conseil général de la Manche,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 3221.4

Vu le code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-25

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie, signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, signalisation temporaire

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes, modifié par l'arrêté du 6 décembre 2011

Vu l'arrêté du président du conseil général du 1er janvier 2014 portant délégation de signature à Monsieur le responsable de l'agence technique départementale du Cotentin.

Vu l'avis favorable de Monsieur le Maire de Beaumont-Hague en date du 20 février 2014 d'organiser un concert géant "Les années 80 débarquent à Beaumont-Hague du 14 juin 2014 à 14h00 au 15 juin 2014 à 02h00.

Considérant que pendant LA manifestation dite "Les années 80 débarquent à Beaumont-Hague" sur la D 245 entre les PR0+0 et PR 0+437 sur le territoire de la commune de Beaumont-Hague (Salle Polyvalente) du 14 juin 2014 à 14h00 au 15 juin 2014 à 02h00 pour assurer la sécurité des usagers, il est nécessaire d'interdire la circulation à tous les véhicules sauf aux secours et sous réserve du droit des tiers.

ARRÊTE

Article 1 :

A compter du 14 juin 2014 et jusqu'au 15 juin 2014 inclus, la circulation est interdite sur la D245 du PR 0 + 0 au PR 0 + 437 sur le territoire de la commune de BEAUMONT-HAGUE hors agglomération, dans les deux sens.
Toutefois ces dispositions ne sont pas applicables aux secours, aux transports en commun (transports scolaires, lignes régulières) et sous réserve du droit des tiers..

Article 2 :

Une déviation est mise en place. Cette déviation débute sur la D245, emprunte :

- la D45E1
- la D45
- la D237
- la D901J9
- la D901

et se termine sur la D245.

Article 3 :

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre 1, quatrième partie, signalisation de prescription et livre 1, huitième partie, signalisation temporaire) sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux.

Article 4 :

Un itinéraire est conseillé venant de Digulleville sur la D402 vers Beaumont par :

- la D402
- la D45
- la D237
- la D901J9
- la D901 E

Article 5 :

Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

Article 6 :

les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 7 :

Monsieur le directeur général des services et Monsieur le commandant du groupement de Gendarmerie de la Manche sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à VALOGNES, le 06 mai 2014
Le président du conseil général
Pour le président et par délégation
Le responsable de l'agence
technique départementale du
Cotentin


Marc LEMOINE

Nos amis iliens proposent de nous accueillir les **13 et 14 septembre prochain**. Afin d'optimiser l'organisation, la municipalité désire connaître les personnes intéressées par cet échange qui se fera dans la joie et la bonne humeur. Bien évidemment, en 2015, afin de favoriser les échanges linguistiques, nous serons les organisateurs de ce jumelage et devrons, de ce fait, les accueillir au sein de nos familles.

Merci de bien vouloir compléter le coupon d'inscription figurant ci-dessous avant le vendredi 20 juin 2014

Echange des 13 et 14 septembre 2014

composition de la famille candidate au départ en 2014				En 2015, combien de personnes pourrez-vous accueillir ?
NOM	PRENOM	Date de naissance	Adresse	
				Nombre d'enfants :
				Nombre d'adultes :
				Merci de renseigner votre adresse courriel
			@.....

Carte Nationale d'Identité ou passeport obligatoire

Réponse à faire pour le vendredi 20 juin dernier délai

ACCUEIL DES 3-6 ANS

Afin de préparer une étude concernant la mise en place d'une structure d'accueil pour les enfants de 3-6 ans ; nous vous proposons de bien vouloir répondre aux quelques questions ci-dessous :

Seriez-vous intéressés ?

Nombre d'enfants susceptibles de fréquenter la structure :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Selon quelle fréquence ?

Mercredi

Pendant les vacances scolaires

Les enfants déjeunerai-ils le midi ? oui - non

Tirage à 650 exemplaires
 Directeur de publication Bruno LÉGER, maire de Beaumont-Hague

<http://beaumont-hague.fr/>
contact@beaumont-hague.fr